

# Plaidoyer en faveur de l'international

**V**IBRANT plaidoyer en faveur de la nécessité absolue de s'ouvrir à l'International : on n'attendait pas moins de Raphael Jakoba, Manager Général du Cabinet juridique d'affaires *Madagascar Conseil International*, qui célébrait samedi son 10<sup>ème</sup> anniversaire.

Car MCI, sans que son patron, par pure modestie ne l'ait avoué, est en quelque sorte un des baromètres de l'économie en ce sens qu'il reçoit les sollicitations des investisseurs internationaux désireux de s'installer à Madagascar.

Le cabinet MCI est né d'un postulat, selon lequel quoi qu'il arrive, fin des années 90 et des les premières années 2000, Madagascar devait s'ouvrir à l'International en raison de la globalisation grandissante et de la nécessité impérieuse pour nous d'attirer les capitaux internationaux, et donc de répondre aux attentes d'investisseurs de divers horizons.

Du coup, Raphael Jakoba ne s'est pas privé de se référer à l'actualité de ses derniers mois, un « *tohu-bohu où les passions sont exacerbées et où la raison n'a plus sa place* ». Et



**Raphael Jakoba, le Manager Général de MCI prononçant son discours.**

d'assener à cette occasion deux fortes vérités : malgré son insularité, Madagascar ne peut pas faire fi de la mondialisation, d'une politique en faveur des investissements internationaux et ne peut pas tenir la route en dehors des bailleurs de fonds internationaux. D'autant que notre taux d'épargne intérieur est d'à peine 10 % du PIB et que les apports des bailleurs de fonds pour le fonctionnement des administrations malgaches représentent pas moins de 70 % du budget.

Dans cet ordre d'idée de primauté de l'international, qu'on le veuille ou non, il y

a un nouveau droit international, qui est en train de faire jour dans le monde contemporain, c'est le droit international de la bonne gouvernance.

Sans pourtant se plier à la dictature des rumeurs et des potins, le Manager Général de MCI, a ainsi dénoncé les arguments spécieux avancés par les tenants de l'autarcie, avant de souligner avec force qu'on ne peut pas échapper à ce droit d'ingérence dans le cadre d'une démarche quasi-universelle pour une recherche de bonne gouvernance internationale.